

Délibération n°CA-2026-25
Désignation des représentant(e)s de l'établissement pour siéger au comité social technique (CST) et à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT)

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 23 juin 2026
Présents : 18 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 19
Procurations : 1

Résultats du vote :

Voix "pour" : 19
Voix "contre" : 0
Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Laurent SEGUIN		X	
Mme Edwige EME	X		
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Patricia FASSETNET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		Laurent SEGUIN
Mme Karine GUILLEREY	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jacques DESHAYES	X		
Mme Catherine VUILLEMARD	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
Mme Véronique TISSERAND	X		
M. Hicham NAJI	X		
Mme Pierrette DEMESY	X		
M. Francis ABRY	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT		X
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
M. Hervé BÉLIARD		
Mme Véronique GRANDJEAN		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Carole MICHEL		X
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Hervé PULICANI		X
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN		
Mme Corinne BONNARD		
M. Michel RENEVIER		
Mme Christelle CUENOT		
M. Ismaël SOEUR		
Mme Monique BOISSEAUX		
M. François LAURENT		
Mme Marie-Josèphe LORENZI		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
LTN Julien PERRIN	X	
ADC Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT		X
ADC Laurent LAMARCHE		X
Mme Morgane BOULOGNE	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Audrey CLOCHEY	X	
ADJ Vincent GILLE	X	
Mme Corinne FIDON		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Serge JACOB, préfet de la Haute-Saône		X
M. Vincent METURA-POIVRE, directeur de cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité		X
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône, représenté par M. Jérôme KOZIURA	X	

Étaient également présents

M. le colonel Djamel FERRAND, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le colonel Franck BEL Chef d'Etat-Major
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Mme Elyse JUIF, cheffe du service « Finances »

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration n° CA-2022-72 du 12 décembre 2022,

Vu la délibération du bureau du conseil d'administration n° B-2022-23 du 19 mai 2022.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Par délibération n° B-2022-23 en date 19 mai 2022 et suite aux dispositions de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, un comité social territorial ainsi qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT), ont été créés au sein du SDIS 70.

Ces instances consultatives comprennent deux collèges : TROIS représentant(e)s titulaires de la collectivité et TROIS représentant(e)s titulaires du personnel. Elles ont un nombre égal de suppléants.

Les représentant(e)s du personnel ont été élu(e)s le 08 décembre 2022 et la désignation des représentant(e)s du personnel à la formation spécialisée du comité a été effectuée par les organisations syndicales dans le mois qui a suivi ces élections. Les prochaines élections professionnelles de la fonction publique se tiendront le 10 décembre prochain.

La présidence du CST doit être tenue par la présidente du conseil d'administration puisqu'elle préside de droit le CCDSPV.

La parité numérique entre les deux collèges ayant été décidée et délibérée, la présidente doit, en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, désigner :

- **S'agissant du CST :**

- ↳ 1 suppléant(e) pour la présidence parmi les élu(e)s du CA,
- ↳ 2 représentant(e)s titulaires et 2 suppléant(e)s parmi les élu(e)s du CA ou agent(e)s du SDIS.

Pour votre information, les élu(e)s choisi(e)s pour siéger au CST peuvent l'être pour siéger également à la FSSSCT. La même présidence est possible.

- **S'agissant de la FSSSCT :**

Ayant choisi de présider également cette instance, seront désignés :

- ↳ 1 suppléant(e) pour la présidence parmi les élu(e)s du CA,
- ↳ 2 représentant(e)s titulaires et 2 suppléant(e)s parmi les élu(e)s du CA ou agent(e)s du SDIS.

En sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, et après concertation avec les élus à voix délibérative, la présidente du conseil d'administration désigne les membres suivants pour siéger au comité social territorial ainsi qu'à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du comité :

CST :

Représentants titulaires
Edwige EME
Thomas OUDOT
Pierrette DEMESY
Représentants suppléants
Christelle RIGOLOT
Jean-Claude GAY
Jean-Marie BERTIN

FSSSCT :

Représentants titulaires
Edwige EME
Thomas OUDOT
Pierrette DEMESY
Représentants suppléants
Christelle RIGOLOT
Jean-Claude GAY
Jean-Marie BERTIN

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir prendre acte des désignations au comité social territorial et à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du comité.

Décision

Les membres du conseil d'administration prennent acte, **à l'unanimité**, de la désignation par la présidente en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, et après concertation, des membres suivants pour siéger au comité social territorial et à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du comité :

CST :

Représentants titulaires
Edwige EME
Thomas OUDOT
Pierrette DEMESY
Représentants suppléants
Christelle RIGOLOT
Jean-Claude GAY
Jean-Marie BERTIN

FSSSCT :

Représentants titulaires
Edwige EME
Thomas OUDOT
Pierrette DEMESY
Représentants suppléants
Christelle RIGOLOT
Jean-Claude GAY
Jean-Marie BERTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20260703-CA-2026-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La présidente du conseil d'administration,

Edwige EME